



NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGETS PRIMITIFS 2024

COMMUNE DE RIAN



L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux* ».

Elle sera, comme le rapport d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet de la Commune.

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 s'équilibre de la manière suivante, dans le respect des orientations budgétaires présentées lors du débat qui s'est tenu le 14 mars 2024 :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	5 306 890,00 €	5 306 890,00 €
Section d'investissement	3 449 754,00 €	3 449 754,00 €
Total	8 756 644,00 €	8 756 644,00 €

Le budget Primitif 2024 a été établi en tenant compte, notamment de :

- ✓ L'augmentation des dépenses liées à certaines prestations de services (entretiens, maintenance)
- ✓ La poursuite de l'externalisation de certains services (entretien des espaces verts, travaux divers...)
- ✓ L'arrêt de la hausse des prix de l'énergie (électricité, carburant, combustible)

Il reflète néanmoins une volonté politique de tenir les engagements en matière d'investissements et une gestion rigoureuse des finances tout en préservant la qualité de l'ensemble des services rendus aux administrés.

I. Les dépenses de fonctionnement avec des dépenses de gestion courante évaluées à 4 660 490,00 €.

Dépenses de fonctionnement Chapitre	2023		2024		
	BP	Réalisé	BP	% évolution / BP 2023	% réalisation / CA 2023
011-Charges à caractère général	1 468 945,00 €	1 204 536,75 €	1 450 201,00 €	-1,3%	20,4%
012-Charges de personnel et frais assimilés	2 534 975,00 €	2 466 657,61 €	2 740 800,00 €	8,1%	11,1%
014-Atténuations de produits	3 200,00 €	3 182,00 €	3 000,00 €	-6,3%	-5,7%
65-Autres charges de gestion courante	516 638,00 €	424 511,86 €	466 489,00 €	-9,7%	9,9%
Total	4 523 758,00 €	4 098 888,22 €	4 660 490,00 €	3,0%	13,7%

Les charges à caractère général

L'enveloppe globale a été évaluée sur la base du réalisé 2023 avec une augmentation d'environ **245k€**. Cette hausse prévoit des dépenses très importantes sur certains postes :

- ✓ Combustibles : +15k€ par prudence car la consommation a été plus faible en 2023 par rapport à 2022,
- ✓ Contrat de prestations de services : +60k€ : recours à divers assistants à maîtrise d'ouvrage – AMO pour le renouvellement de marchés « stratégiques » : assurances, restauration cantines, photocopieurs. Nouveau contrat d'entretien des portes de garage des ST. Amélioration de la sonorisation dans le village,
- ✓ Maintenance : +30k€. Mise en place d'un nouveau contrat de location maintenance du réseau de vidéosurveillance dans le village avec extension de nouveaux points sur les écarts,
- ✓ Fêtes et cérémonies : +15k€ compte-tenu de l'organisation de la célébration du 80ème anniversaire du débarquement en Provence. Plus transversalement, les autres frais divers (c/6188) augmentent également de +15k€,
- ✓ Entretien matériel roulant : +25k€, résultant d'un vieillissement général du parc de véhicules, nécessitant plus d'interventions.
- ✓ Fourniture de voirie : +13k€, pour de l'acquisition de matériels de voirie en vue de travaux à réaliser en régie.

Les charges de personnel

Principal poste de dépenses de fonctionnement (58% environ des dépenses réelles de fonctionnement)

Les dépenses de personnel vont augmenter par rapport à 2023. La gestion de la masse salariale répond aux besoins des services et prend en compte plusieurs facteurs :

- ✓ Le personnel titulaire (c/64111) : l'augmentation envisagée est d'environ 47k€, en raison de la hausse du point d'indice de 1,5%, les avancements d'échelon obligatoires, la stagiairisation ou titularisation de 3 agents et des rappels sur salaires pour des changements de statuts médicaux (passage de demi-traitement en congé longue maladie),
- ✓ Le personnel non-titulaire (c/64131) est également en augmentation (+63k€). Cette hausse est due au remplacement des agents titulaires partis ou en arrêt, par des contractuels. Le recrutement d'un contrat de projet mutualisé sur 2 services est également prévu. Enfin, les augmentations d'effectifs envisagées à la maternelle et aux accueils de loisirs péri et extrascolaire nécessiteront probablement le recours à des contractuels (animateurs, ATSEM...),
- ✓ Le recrutement de 2 emplois aidés est prévu pour les services techniques dans la mesure où un accord a été donné par les services de France Travail (ex Pôle



Emploi) : +40k€, avec des retours financiers attendus en recettes de fonctionnement au c/74718 (participation de l'Etat),

- ✓ L'assurance sur le personnel (c/6455) augmente en raison d'un rappel de cotisation de l'année 2023 et une augmentation de l'acompte 2024 : +54k€.

MASSE SALARIALE						
Art.	Catégorie rémunération	Observations	Réalisé 2022	Réalisé 2023	BP 2024	% évolution
64111	Rémunération principale	Statutaires	996 977,70 €	977 516,33 €	1 024 807,00 €	4,8%
64112	SFT		30 940,75 €	20 139,41 €	19 186,00 €	-4,7%
64113	NBI			17 172,52 €	12 560,00 €	-26,9%
64118	Autres indemnités	RIFSEEP	253 461,20 €	268 091,15 €	277 756,00 €	3,6%
64131	Rémunération	CDD	289 245,60 €	394 286,14 €	457 225,00 €	16,0%
64168	Autres emplois d'insertion	Contrats aidés	89 102,53 €	32 540,89 €	72 192,00 €	
Total			1 659 727,78 €	1 709 746,44 €	1 863 726,00 €	9,0%
013	Atténuations de charges	Remb. Titul. + CDD	50 165,38 €	92 438,56 €	46 750,00 €	
74718	Participation Etat	Remb. CUI/CAE	87 816,12 €	9 214,10 €	34 500,00 €	
Charges nettes			1 521 746,28 €	1 608 093,78 €	1 782 476,00 €	10,8%

Les autres charges de gestion courante – Chapitre 65

La dépense a été évaluée à **466 489,00 €**, soit une hausse de 10% environ, par rapport au CA 2023. Les principales augmentations sont :

- ✓ Subvention aux associations et autres : +10k€, remboursements aux particuliers dans le cadre des opérations façades, suite à l'élargissement des critères d'éligibilité (volets, portes, intérêt architectural...), augmentation de l'enveloppe dédiée aux associations
- ✓ Participation à Territoire d'Energie 83-Symielec en hausse de 30k€ pour tenir compte du lancement de la rénovation de la 2nde partie de l'éclairage public.

A noter qu'une subvention d'équilibre de 100k€ va de nouveau être prévue. Elle sera à verser sur le budget annexe de l'assainissement (c/65823), pour prendre en compte les investissements en cours et à venir, afin de ne pas augmenter de façon trop importante le prix de l'assainissement.

II. Les recettes de fonctionnement avec des recettes de gestion courante évaluées à 4 982 049,44 €

Recettes de fonctionnement Chapitre	2023		2024	
	BP	Réalisé	BP	% réalisation
013-Atténuations de charges	75 522,00 €	92 438,56 €	46 750,00 €	-49,4%
70-Produits des services, du domaine et ventes diverses	371 000,26 €	388 268,07 €	408 800,00 €	5,3%
73-Impôts et taxes (sauf 731)	276 000,00 €	504 628,55 €	505 000,00 €	0,1%
731-Fiscalité locale	2 520 000,00 €	2 525 984,60 €	2 505 000,00 €	-0,8%
74-Dotations, subventions et participations	1 242 600,00 €	1 325 866,29 €	1 285 500,00 €	-3,0%
75-Autres produits de gestion courante	230 500,00 €	234 408,09 €	230 999,44 €	-1,5%
Total	4 715 622,26 €	5 071 594,16 €	4 982 049,44 €	-1,8%

Les atténuations de charge

Les remboursements de rémunération sur le personnel titulaire (y compris les charges sociales) : 46 750,00 €.

Les produits des services

Produits attendus en légère hausse par rapport au réalisé de 2023 :

- ✓ +18k€ en raison de l'encaissement du forage 2023 de la carrière CBA sur 2024, suite au non versement de la redevance sur l'exercice (c/70388 – autres redevances et recettes diverses),
- ✓ +3k€ sur la vente de caveaux et concession de terrain pour le cimetière en raison de places de nouveau disponibles

Les ressources fiscales

a) Impôts et taxes (73)

Chapitre identique par rapport au réalisé 2023, avec des recettes attendues similaires à l'année précédente : 505k€ (avec 210k€ au titre des attributions de compensation de la CCPV, 65k€ au titre du fonds de péréquation intercommunal et communal – FPIC et 230k€ au titre des droits de mutation).

b) Fiscalité locale (731)

- ✓ +42k€ pour les taxes foncières et d'habitation en raison d'une trajectoire favorable concernant les encaissements des derniers exercices, liés à des bases en constante actualisation (c/73111),

- ✓ -61k€ sur la taxe sur la consommation finale d'électricité à cause d'un versement plus favorable en 2023 (6 trimestres au lieu de 4, lié à un retard rattrapé par rapport à 2022).

Les dotations, subventions et participations

Une diminution de près de 3% est envisagée par rapport au réalisé 2023.

- ✓ La dotation globale de fonctionnement, composée de la dotation forfaitaire (DF), de solidarité rurale (DSR) et la dotation nationale de péréquation (DNP) a été minimisée par prudence, en raison d'une incertitude sur les recettes attendues : -14k€ en cumulé sur les 3 composantes,
- ✓ Les subventions des organismes CAF et MSA pour le péri et l'extrascolaire ont été minimisées par sécurité : -15k€
- ✓ Les autres dotations de l'État ont globalement été revues à la baisse (compensation au titre de l'exonération des taxes foncières, dotations titres sécurisés...).

Autres produits de gestion courante

Les produits attendus sont identiques par rapport à l'année précédente : loyers des parcs (éolien et photovoltaïque), mesures compensatoires par rapport au parc PV sur Artigues, frais d'immobilisation des terrains au pied des éoliennes en vue de la construction d'un futur parc PV, loyers des locations de salles (salle des fêtes, local relais petite enfance – RPE...).

III. Les investissements

Les crédits affectés pour les dépenses d'équipement 2024 ont été calculés en considérant la nécessité de préserver un fonds de roulement en fonctionnement à hauteur de 272 840,56 €, et prennent en compte :

- ✓ Les restes à réaliser 2023 en dépenses et en recettes
- ✓ Les ressources disponibles sur 2024
- ✓ L'excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068) à hauteur de 800k€

Programme des investissements 2024 :

En comptabilisant les dépenses des Restes à Réaliser de l'année 2023 (248k€), le montant de l'enveloppe pour les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) est évalué à 3 140k€.

PRINCIPAUX PROJETS

- **Voirie :**
 - ✓ Réhabilitation de la rue du Suquet : 120k€
 - ✓ Travaux divers : 300k€
 - ✓ Autres travaux de voirie (RAR 2023) 50k€
- **Travaux écoles :**
 - ✓ Désamiantage écoles (élémentaire et maternelle) : 40k€
 - ✓ Étanchéité toits terrasse et rénovation façades – école maternelle : 63k€
 - ✓ Rénovation des toitures – groupe scolaire : 213k€
 - ✓ Réfection cours – groupe scolaire : 60k€
 - ✓ Amélioration points lumineux (passage en LED) – groupe scolaire : 15k€
- **Autres créations et aménagements :**
 - ✓ Extension cimetière : 320k€
 - ✓ Création parking – Aire des Rois : 325k€
 - ✓ Aménagement Chapelle Saint-Enfant : 45k€

➤ **Créations et aménagements (Terre de Jeux 2024) :**

- ✓ Terrain multisports : 150k€
- ✓ Fitness Park : agrès sportifs en plein air et en libre accès (RAR 2023) : 38k€

➤ **Travaux de rénovation et réhabilitation :**

- ✓ Rénovation du Dojo : 109k€
- ✓ Toitures bâtiments communaux, dont Mairie : 150k€
- ✓ Mise en conformité AD'AP des ERP communaux : 150k€
- ✓ Rénovation des 2 terrains de tennis du bas : 100k€
- ✓ Réhabilitation de l'ancien local du PIJ en salle de sports (RAR 2023) : 78k€
- ✓ Rénovation bassin piscine : 30k€

➤ **Acquisition :**

- ✓ Barrières anti-véhicules béliers (BAAVA) : 30k€
- ✓ Diverses parcelles : 290k€
- ✓ Véhicule pour CCFF : 70k€

Les ressources financières :

Pour pouvoir équilibrer ces dépenses, les ressources financières (hors c/1068) ont été évaluées à 785k€ (chapitre 10 et 13)

- ✓ RAR (subventions notifiées) : 121 459,41 €
- ✓ Fonds de compensation de la TVA et taxes d'aménagement : 75 371,66 €
- ✓ Subventions (récemment notifiées, demandées et à demander) : 457 364,00 €

Les autres recettes sont liées :

- ✓ A l'excédent reporté (R001) : 1 353 558,93 €
- ✓ Aux écritures d'ordre (dotation aux amortissements-042 et virement de la section de fonctionnement-021) : 642 000,00 €
- ✓ L'excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068) : 800 000,00€

BUDGET ANNEXE EAU 2024

Le Budget Primitif annexe eau s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	195 600,00 €	195 600,00 €
Section d'investissement	171 500,00 €	171 500,00 €
Total	367 100,00 €	367 100,00 €

SECTION D'EXPLOITATION

1. Les dépenses (réelles et ordre)

Chapitre	Objet	Montant
011-Charges à caractère général	Assistance et suivi de la DSP (Gétudes et SPL ID83), redevance réseaux (INERIS), accompagnement spécifique par un AMO pour la saisie des indicateurs SISPEA et la préparation d'un avenant pour le contrat de l'eau	14 100,00 €
65-Autres charges de gestion courante	Participation au SIANOV	110 000,00 €
023-Virement à la section d'investissement	Excédent envisagé pour 2024	55 000,00 €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	Dotation aux amortissements	16 500,00 €
TOTAL		195 600,00 €

2. Les recettes (réelles et ordre)

Chapitre	Objet	Montant
70-Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	Produit des surtaxes d'eau reversé par le délégataire sur l'exercice	149 991,66 €
74-Subventions d'exploitation	Reversement de la participation des autres Communes membres du groupement de commande, pour le suivi de la DSP	4 500,00 €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	Amortissement des subventions	2 600,00 €
R002	Excédent d'exploitation	38 508,34 €
TOTAL		195 600,00 €



SECTION D'INVESTISSEMENT

Les restes à réaliser 2023 sont les suivants :

- En dépenses : 1 040,00 €
- En recettes : 0,00 €

1. Les dépenses (réelles et ordre)

Chapitre	Objet	Montant
21-Immobilisations incorporelles	Renouvellement du schéma d'alimentation en eau potable (AEP)	25 000,00 €
21-Immobilisations corporelles	Branchements d'eau ainsi que les travaux de réfection du réseau d'AEP de la rue du Suquet (y compris RAR)	56 042,26 €
23- Immobilisations en cours	Travaux à prévoir (non évalués à ce jour)	66 820,00 €
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	Amortissements des subventions	2 600,00 €
D001	Déficit d'investissement	21 037,74 €
TOTAL		171 500,00 €

2. Les recettes (réelles et ordre)

Chapitre	Objet	Montant
10-Dotations, fonds divers et réserves	Excédent capitalisé (c/1068)	100 000,00 €
021-Virement de la section d'exploitation	Excédent envisagé en exploitation en clôture d'exercice	55 000,00 €
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	Dotation aux amortissements	16 500,00 €
TOTAL		171 500,00 €



BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2024

Le Budget Primitif annexe assainissement s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	261 500,00 €	261 500,00 €
Section d'investissement	2 921 838,00 €	2 921 838,00 €
Total	3 183 338,00 €	3 183 338,00 €

SECTION D'EXPLOITATION

1. Les dépenses (réelles et ordre)

Chapitre	Objet	Montant
011-Charges à caractère général	Assistance et suivi de la DSP (Gétudes et SPL ID83), contrôle du point de rejet par le CD83, redevance INERIS, accompagnement spécifique par un AMO pour la saisie des indicateurs SISPEA et la préparation d'un avenant pour le contrat de l'eau, remboursement des frais de fonctionnement de la centrifugeuse (y compris rattrapage 2023)	75 300,00 €
65-Autres charges de gestion courante	Participation au SIANOV pour la gestion des boues (en diminution par rapport à 2022 en raison de la rétrocession de la centrifugeuse à la Commune)	45 000,00 €
66-Charges financières	Remboursement des intérêts de la dette, lié au déblocage du prêt de la STEP	9 000,00 €
023-Virement à la section d'investissement	Excédent envisagé pour 2024	82 200,00 €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	Dotations aux amortissements	50 000,00 €
TOTAL		261 500,00 €

3. Les recettes (réelles et ordre)

Chapitre	Objet	Montant
R002	Excédent d'exploitation	9 054,79 €
70-Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	Produit des surtaxes d'assainissement reversé par le délégataire sur l'exercice	130 045,21 €
74-Subventions d'exploitation	Reversement de la participation des autres Communes membres du groupement de commande, pour le suivi de la DSP	4 400,00 €
77-Produits exceptionnels	Subvention exceptionnelle versée par le budget général de la Commune	100 000,00 €
042-Opérations d'ordre de transfert entre sections	Amortissement des subventions	18 000,00 €
TOTAL		261 500,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les restes à réaliser 2023 sont les suivants :

- En dépenses : 2 586 250,47 €
- En recettes : 1 481 263,33 €

1. Les dépenses (réelles et ordre)

Chapitre	Objet	Montant
16-Emprunts et dettes assimilés	Remboursement du capital de la dette, lié au déblocage du prêt de la STEP	2 600,00 €
20-Immobilisations incorporelles	Maîtrise d'œuvre et contrôleurs extérieurs pour les travaux de la STEP (RAR + crédits nouveaux).	50 000,00 €
21-Immobilisations corporelles	Travaux de réfection du réseau d'assainissement de la rue du Suquet ainsi que des travaux d'augmentation de puissance du réseau électrique par ENEDIS pour pouvoir alimenter la nouvelle STEP.	70 000,00 €
23-Immobilisations en cours	Poursuite des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration (RAR + crédits nouveaux).	2 781 238,00 €
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	Amortissement des subventions.	18 000,00 €
TOTAL		2 921 838,00 €



2. Les recettes (réelles et ordre)

Chapitre	Objet	Montant
R001	Excédent d'investissement	280 374,75 €
10-Dotations, fonds divers et réserves	Excédent capitalisé (c/1068)	60 760,00 €
13-Subventions d'investissement	Subventions notifiées pour la construction de la STEP (DETR, AE, CD83, Fonds de concours CCPV) ainsi que pour les travaux d'assainissement de la rue du Suquet (RAR + crédits nouveaux)	1 798 263,25 €
16-Emprunts et dettes assimilés	Déblocage du prêt de la STEP	650 240,00 €
021-Virement de la section d'exploitation	Excédent envisagé en exploitation en clôture d'exercice	82 200,00 €
040-Opérations d'ordre de transfert entre sections	Dotations aux amortissements	50 000,00 €
TOTAL		2 921 838,00 €